Extrait N° 22 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 22 / Equipement en matériel du restaurant satellite de l'école Mixte B
- **Principe de la dépense**
- **Approbation du plan de financement**

Le conseil municipal est informé que l'équipement du nouveau restaurant satellite de l'école Mixte B nécessite un investissement estimé à **92 824.20 € TTC.**

…/…

Mairie des Avirons

Il s'agit notamment :

• De divers éléments nécessaires à la distribution, tels que façades de self
• De l'acquisition d'un four, d'étagères et tables diverses
• D'un tapis roulant pour la desserte des plats
• D'une machine à laver
• Et de divers accessoires.

Il est proposé au conseil d'affecter une partie de la subvention du contrat d'aides aux communes –Volet Priorités communales- à cette dépense, soit le plan de financement suivant :

Coût :	**92 824.20 € TTC**
▪ Conseil Général – CCC : **80 %**	68 441.81 €
▪ Commune : **20 %**	17 110.45 €
TVA à charge communale	7 271.94 €

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver le principe de la dépense
=> Approuver le plan de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve le principe de la dépense relative à **l'équipement en matériel du restaurant satellite de l'école Mixte B**

=> Approuve le plan de financement correspondant, tel que proposé

=> Invite le Maire à solliciter du Conseil Général la subvention correspondante.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons